

BORDEREAU DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire !
Vous avez jusqu'au 31 mai 2022 pour verser le solde des 13% à l'un de nos établissements. Merci à vous !

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT AUX ETABLISSEMENTS DE L'ADAPEI DU MORBIHAN : _____

Virement

IBAN :

BIC :

Titulaire du compte : ASS DECL ADAPEI 56

Chèque

Numéro du chèque : _____

Banque : _____

RENSEIGNEMENT SUR L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise : _____

SIRET : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Interlocuteur : _____

Fonction : _____

Email : _____

Référence à mentionner dans le libellé du versement :
TA2022 + SIRET

Effectuer le chèque à l'ordre de Adapei 56, avec la mention TA 2022 + SIRET au dos

Cachet de votre Société

RECU LIBERATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire. Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par email

Pour toute question ou demande d'accompagnement, contactez : info@adapei56.net

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT FLÉCHÉ

IME Kerdiret à Ploemeur

ESAT Alter Ego à Hennebont

ESAT Les Ateliers du Piegon Blanc à Pontivy

IME Les Bruyères à Ploërmel

ESAT De l'Armor à l'Argoat à Caudan

ESAT Les Ateliers du Prat à Vannes

IME Le Bois de Liza à Séné

ESAT Les Ateliers Alréens à Crac'h

ESAT Les Bruyères à Plumelec